

Séance du 3 mars 2017

L'an deux mille seize et le 3 mars à 18 heures, le comité de direction de l'office de tourisme Bastides de Lomagne s'est réuni à Mauvezin sur convocation de Madame Christiane PIETERS, Présidente.

Etaient présents :

Collège des élus : Christiane PIETERS, Suzanne BIGNEBAT, Linda DELDEBAT, Marie-José SEYCHAL, Alain BERTHET, André TOUGE, Aline BARAILHE, Monique MESSEGUE, Daniel SORO.

Collège des socioprofessionnels : Eddy NEYT, Nicole COURNOT, Béatrice IVALDI, Clara THOMAS, Marie-France ALEXANDRE, Nathalie BOVAIS.

Membres qualifiés : Charlotte DE MALET, Béryll BASTOUIL, Marie-Renée GAMOT, Catherine MITJANA.

Etaient excusés :

Collège des élus : Guy MANTOVANI, Gilles BEGUE, Martine MARTIN, Philippe DUPOUY, Serge CETTOLO, Michel FOURREAU.

Collège des socioprofessionnels : Jean-Noël CARBONNEL, Stéphanie GRENIER, Jean-Marc PASCOLINI, Gilles COURTES.

Participaient également à la réunion : Karine DOUARD et Marion RIDDE.

Le Comité de direction a choisi pour secrétaire : Marion RIDDE.

1 : Renouvellement du contrat de travail de l'adjointe de direction de l'EPIC OTBL.

Madame la Présidente propose de renouveler d'un an le contrat en CDD de l'adjointe de direction de l'EPIC Office de Tourisme Bastides de Lomagne selon la convention collective nationale des organismes de Tourisme :

- Marion RIDDE : poste d'adjointe de direction pour la stratégie, le développement et la coordination touristique – CDD de 1 an – 35h/hebdomadaire – Echelon 1.2 Indice 1382..

Le Comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité,

- Décide de renouveler le contrat de Marion RIDDE, adjointe de direction, et de signer un contrat en CDD de 1 an à l'échelon 1.2 - Indice 1382.
 - Autorise la Présidente et la directrice à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
-

2 : Guide du Routard du Pays Portes de Gascogne.

Madame la Présidente informe le comité de direction que 20.000 exemplaires du Guide du Routard sont édités à la charge du Pays Portes de Gascogne, traitant des spécificités touristiques, gastronomiques, culturelles, historiques et patrimoniales de notre territoire.

Le Pays Portes de Gascogne a proposé à chacun des Offices de Tourisme du territoire l'achat du guide à prix coûtant soit 3 € pour une revente dans les divers Bureaux d'Information Touristique au prix public de 4.90 €.

Le Comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité,

- Décide d'acheter les Guides du Routard au Pays Portes de Gascogne au prix de 3 €.
- Décide de revendre dans les Bureaux d'Information Touristique le Guide du Routard au prix de 4.90 € y compris aux prestataires de Bastides de Lomagne.
- Autorise la Présidente et la directrice à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3 : Examen et vote du compte de gestion de l'EPIC OTBL 2015.

Le comité de direction, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
Considérant,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er avril 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 : Vote du compte administratif 2015.

Le comité de direction, réuni sous la présidence de Madame Christiane PIETERS, vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	122 057.00
	Réalisé :	92 013.10
Recettes	Prévu :	122 057.00
	Réalisé :	93 505.41

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement	1 492.31
Résultat Global	1 492.31

5 : Affectation des Résultats 2015.

Le Comité de direction, sous la présidence de Madame Christiane PIETERS, après avoir approuvé le compte administratif 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 492.31 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT EN FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015 : EXCEDENT (002) 1 492.31 €

6 : Vote du Budget Primitif 2016.

La Présidente propose au comité de direction le Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Fonctionnement

Dépenses :	150 200.00 €
Recettes :	150 200.00 €

Après avoir délibéré, le comité de direction vote le budget primitif 2016 avec 1 abstention.